

CAMEROON WEEKLY PRESS REVIEW

ECONOMIE

Chantiers routiers dans l'Océan : Les travaux validés.

Le ministre délégué à la présidence de la république chargé des marchés publics (Minmap), Ibrahim Talba Malla, en sa qualité de maître d'ouvrage a visité du 22 au 24 juin 2022 les chantiers routiers et autres projets structurants du gouvernement dans le département de l'Océan, région du Sud.

Pont d'Olama-Bingambo : ce tronçon long de 108 Km qui traverse les arrondissements de Ngomedzap, département du Nyong-et-So'o, région du centre, puis Mvengue et Lolodorf dans l'Océan, région du Sud, exécutée par Sogea Satom est à ce jour réalisée à 97,75%. Partant de Bingambo, On peut désormais arriver à Yaoundé en passant par Olama, Akono et Ngoumou.

Grand Zambi-Kribi : ce tronçon long de 53 Km est réalisé à 100%, il a été construit par l'entreprise Chinoise CGCOC Group. Il est également financé par la Banque africaine de développement à 85% et par l'État du Cameroun à travers le budget d'investissements publics à 15%.

Autoroute Kribi-Lolabé : l'ouvrage est réalisé à 100%. Bientôt, les gros porteurs et autres engins lourds transportant les marchandises du port autonome de Kribi emprunteront cette voie hyper moderne. Le maître d'ouvrage a visité le chantier long de 38,5 Km, réalisé par l'entreprise chinoise CHEC.

Au terme de cette visite, le ministre a validé les travaux des trois chantiers routiers, ces ouvrages viendront donner un plus à l'économie du Cameroun.

Cameroun tribune du 27 juin 2022, page 12.

ECONOMIE

Budget 2022 : A l'épreuve des contraintes

La conférence d'exécution du budget pour le compte de l'exercice 2022 à mi-parcours a été présidée hier à Yaoundé par le Directeur général du Budget (DGB), Cyril Edou Alo'o. Elle avait pour objectifs de : relever le niveau d'exécution du budget à mi-parcours, évaluer l'implémentation des procédures mises en œuvre en vue de leur optimisation et relever des dysfonctionnements pour y apporter des solutions.

L'État du Cameroun s'est engagé à mettre en œuvre des réformes dont la finalité est l'amélioration de la qualité de la dépense. L'implémentation de ses réformes rencontre des contraintes qui ont conduit au démarrage tardif de l'exécution du budget. Il s'agit par exemple de la dématérialisation de la liasse de la dépense, le basculement à la comptabilité patrimoniale, etc....

En ce qui concerne les applications informatiques, comme problème rencontré, l'on note par exemple une instabilité de l'application Probmis du fait de sa réécriture. Aussi, à l'interconnexion entre cet outil et l'application dénommée Cadre.

Cameroun tribune du 29 juin 2022, page 9.

FINANCE

Règlementation des changes : la BEAC, seule habilitée à sanctionner les infractions.

Toute mise en demeure de payer des pénalités au titre de la réglementation des changes en vigueur dans la CEMAC, ne doit pas être exécutée si elle n'est servie par la banque des États d'Afrique centrale. Ce rappel d'Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la BEAC, intervient dans un communiqué de presse daté du 20 juin dernier, à l'intention des agents économiques assujettis à ce texte.

Suite aux plaintes de plusieurs agents économiques et des établissements de crédit, notamment du Cameroun, du Tchad et de la république du Congo, au sujet de contrôles abusifs des douanes, assortis de sanctions basées sur la réglementation des changes. Cette ingérence des autres entités est une violation des dispositions du règlement du 21 décembre 2018.

L'instruction n°014/GR/2019 du 10 juin 2019 relative aux règles et procédures de constatation des infractions à la réglementation des changes et à la mise en œuvre des sanctions y afférentes précise le rôle des différents intervenants (la BEAC, la Cobac, le ministère des finances dont la douane est une direction pour le cas du Cameroun, les banques) dans le suivi de l'application de la réglementation des changes. Dans sa sortie, le Gouverneur invite ces autres intervenants à effectuer des contrôles sur place et sur pièces entrant dans leurs champs de compétence respectifs.

« L'amende est répartie en parts égales entre la BEAC et le ministère des finances du pays concerné », indique le texte. Les sanctions administratives pécuniaires cumulées, sur une période d'une année, ne peuvent excéder 15% des fonds propres d'un intermédiaire agréé contrevenant et 50% des fonds propres d'un autres agents économiques contrevenant.

CBT du 29 juin au 05 juillet 2022, page 11.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Promotion du label Cameroun

Le Cameroun est engagé depuis quelques années dans le cadre de la mise en œuvre du projet La propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en voie de développement. Le Cameroun étant pilote de ce projet, et après avoir manifesté son intérêt auprès de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en 2019 a reçu, validation la même année par la mission permanente de la république du Cameroun auprès des Nations Unies à Genève en Suisse.

Le ministre du Tourisme et des loisirs porte ce projet qui vise à promouvoir le tourisme au moyen de la propriété intellectuelle. Ce projet va permettre au Cameroun de se valoriser en tant que destination touristique à travers sa gastronomie qui, étant considéré comme une sorte de tourisme associant voyage, loisirs et découverte de nouvelle gastronomie, de savoir-faire, dans l'intérêt de connaître l'identité d'un milieu, d'une culture à travers des produits alimentaires de la région.

Cameroun tribune du 30 juin, page 12.

ECONOMIE

Place à la carte Gimac

Le système de paiement commun à la sous-région Afrique centrale doit être en vigueur pour toutes les banques dès le 30 juin. En effet le groupement interbancaire monétique de l'Afrique centrale (Gimac), une structure sous la tutelle de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), a mis en place un écosystème d'interopérabilité intégrale des transactions impactant en temps réel des comptes bancaires, les comptes mobile money et les transferts d'argent.

Le système d'interopérabilité s'entend ici comme la faculté qui permet à des instruments de paiement d'un émetteur donné, d'inter-opérer sur les points d'acceptation retrait/paiement d'un acquéreur. Vu le délai fixé par la BEAC pour l'entrée en vigueur de ce système, les banques ont engagé ce processus et à cette suite que les cartes privatives encore en circulation ont été désactivées.

Toutefois, les clients peuvent se rapprocher leurs de banques respectives pour retirer les nouvelles cartes estampillées Gimac.

Cameroun Tribune du 30 juin, page 15.

CAMEROON WEEKLY PRESS REVIEW

ECONOMY

Road works in the Ocean: The works validated.

The Minister Delegate to the Presidency of the Republic in charge of Public Procurement (Minmap), Ibrahim Talba Malla, in his capacity as project owner visited from 22 to 24 June 2022 the road construction sites and other structuring projects of the government in the department of Ocean, South region.

Olama-Bingambo bridge: this 108 km long section which crosses the districts of Ngomedzap, Nyong-and-So'o department, central region, then Mvengue and Lolodorf in the Ocean, southern region, executed by Sokea Satom is to date 97.75% completed. Starting from Bingambo, we can now reach Yaoundé through Olama, Akono and Ngoumou.

Grand Zambi-Kribi: this 53 km long section is 100% completed, it was built by the Chinese company CGCOC Group. It is also financed by the African Development Bank at 85% and by the State of Cameroon through the public investment budget at 15%.

Kribi-Lolabe highway: the work is 100% completed. Soon, heavy trucks and other heavy machinery transporting goods from the autonomous port of Kribi will use this hyper modern road. The project owner visited the 38.5 km long construction site, built by the Chinese company CHEC.

At the end of this visit, the minister validated the works of the three road sites; these works will give a plus to the economy of Cameroon.

Cameroon tribune of 27th June 2022, page 12.

FINANCE

Budget 2022: Testing the constraints

The mid-term budget implementation conference for the 2022 fiscal year was chaired yesterday in Yaoundé by the Director General of the Budget (DGB), Cyril Edou Alo'o. Its objectives were to: raise the level of budget execution at mid-term, evaluate the implementation of procedures implemented for their optimization and identify dysfunctions to provide solutions.

The State of Cameroon is committed to implementing reforms that aim to improve the quality of spending. The implementation of these reforms has encountered constraints that have led to the late start of budget execution. For example, the dematerialization of the expenditure package, the changeover to asset accounting, etc....

As far as computer applications are concerned, the problems encountered include the instability of the Probmis application due to its rewriting. Also, the interconnection between this tool and the application called Cadre.

Cameroon tribune of 29th June 2022, page 9.

FINANCE

Foreign exchange regulations: the BEAC is the only body authorized to sanction violations

Any formal notice to pay penalties under the foreign exchange regulations in force in the CEMAC region should not be executed if not served by the Bank of Central African States. This reminder from Abbas Mahamat Tolli, Governor of the BEAC, comes in a press release dated June 20, for the benefit of economic agents subject to this text.

Following complaints, from several economic agents and credit institutions, notably from Cameroon, Chad and the Republic of Congo, about abusive customs controls, accompanied by sanctions based on foreign exchange regulations. This interference by other entities is a violation of the provisions of the December 21, 2018 regulation.

Instruction No. 014/GR/2019 of June 10, 2019 on the rules and procedures for the detection of violations of foreign exchange regulations and the implementation of related sanctions specifies the role of the various stakeholders (BEAC, Cobac, the Ministry of Finance including customs and a directorate for the case of Cameroon, banks) in monitoring the application of foreign exchange regulations. In his speech, the Governor invited these other stakeholders (hotels, casinos, and other economic agents) to carry out controls on site and on items within their respective areas of competence.

"The fine is divided equally between BEAC and the Ministry of Finance of the country concerned," the text states. The cumulative administrative pecuniary sanctions, over a period of one year, cannot exceed 15% of the equity of an offending licensed intermediary and 50% of the equity of another offending economic agent.

CBT of 29th June to 05th July 2022, page 11.

INTELLECTUAL PROPERTY

Promotion of the Cameroon label

Cameroon has been involved in the implementation of this project for several years. Intellectual property and gastronomic tourism in Peru and other developing countries has motivated the interest of stakeholders. Cameroon being the pilot of this project, and after having expressed its interest to the World Intellectual Property Organization (WIPO) in 2019 received, validation the same year from the Permanent Mission of the Republic of Cameroon to the United Nations in Geneva, Switzerland.

The Minister of Tourism and Leisure is heading this project which aims to promote tourism through intellectual property. This project will allow Cameroon to promote itself as a tourist destination through its gastronomy which, being considered as a kind of tourism associating travel, leisure and discovery of new gastronomy know-how in the interest of seeking the identity of a location, of a culture through food products of the region.

Cameroon tribune of 30th June, page 12.

ECONOMY

Gimac cards in place

The payment system common to the Central African sub-region should take effect for all banks as of June 30th 2022. Indeed, the Interbank Electronic Money Grouping of Central Africa (Gimac), a structure under the supervision of the Bank of Central African States (BEAC), has set up an ecosystem for full interoperability of transactions impacting bank accounts, mobile money accounts and money transfers in real time.

The interoperability system is understood here as the ability for payment instruments from a given issuer to interoperate at an acquirer's withdrawal/payment acceptance points.

Given the deadline set by the BEAC for the implementation of this system, banks have initiated this process and the private cards still in circulation have been deactivated. However, customers can approach their respective banks to withdraw the new Gimac cards.

Cameroun Tribune of 30th June, page 15.